



La page Arthrite encéphalite caprine

Article rédigé par Annie Daignault, DMV

En collaboration avec Gaston Rioux, DMV, coordonnateur de la santé ovine



L'arthrite encéphalite caprine ou **AEC** est une maladie très répandue au Québec, ainsi qu'au Canada et ailleurs dans le monde. Le MAPAQ finance en partie depuis 20 ans un programme d'assainissement pour le lentivirus dans les troupeaux ovins québécois, auquel un programme caprin s'est ajouté pour l'AEC. Le CEPOQ en assure la coordination depuis 2006, ce qui assure l'indépendance dans la prise de décision en lien avec les résultats.

Voici quelques questions que nous nous faisons souvent poser à propos de l'AEC et de son Programme d'assainissement. Nous tenterons d'y répondre dans cet article !

« Il est mentionné que le MAPAQ assure une contribution financière pour le Programme d'assainissement. Qu'en est-il ? »

Le MAPAQ offre aux adhérents du *Programme* un tarif réduit pour les frais d'analyse. Le prix régulier de chaque analyse est de 12,75 \$, mais avec l'aide financière du MAPAQ, il revient à 3,20 \$. Depuis avril 2025, 50 % des honoraires professionnels du médecin vétérinaire qui prélève les échantillons de sang sont assumés par le nouveau PISAQ. Il y a cependant un plafond annuel de 2 000 \$ par NIM d'entreprise sur la contribution du MAPAQ aux honoraires vétérinaires à la ferme. Informez-vous auprès de votre médecin vétérinaire pour avoir plus de détails selon votre situation. Il faut ajouter à cela les frais annuels de 40 \$ pour l'inscription au *Programme*. Au Canada, seuls le Québec et l'Ontario offrent un programme d'assainissement pour l'AEC, et nous sommes la seule province qui offre une aide financière. C'est donc une façon de rendre le *Programme* plus attrayant et moins coûteux pour les producteurs.

« Quel est le plus grand facteur de risque lié à l'introduction de la maladie dans mon élevage assaini ? »

Le plus grand risque demeure l'introduction de nouveaux petits ruminants (mouton ou chèvre) dans votre élevage. Les achats de chèvres provenant de troupeaux non assainis demeurent problématiques. Le *Programme* demande que les nouveaux animaux soient placés en quarantaine et soumis à deux tests, soit un au début de la quarantaine et un autre minimalement deux mois plus tard.

Ce délai permettrait ainsi d'augmenter la possibilité de détecter une infection récente, considérant que les anticorps prennent un certain temps à devenir détectables à la suite d'une infection. Bien entendu, il faut que les deux résultats soient négatifs avant de mettre fin à la quarantaine. Lorsque la prévalence d'infection du fournisseur d'animaux est inconnue, il est recommandé d'user d'une certaine prudence afin d'éviter d'introduire le virus dans le troupeau via un animal porteur. Parfois, un animal infecté par le virus peut prendre plusieurs mois (jusqu'à 15 mois) avant de développer des anticorps. Il y a alors le risque qu'il devienne positif au test dans votre ferme. Pour des raisons de productivité, on peut difficilement demander des quarantaines de plus de 2 ou 3 mois. Pour les animaux provenant de troupeaux assainis, il est recommandé, mais non obligatoire, de les tester également avant leur introduction au sein de votre troupeau.

« Si dans le groupe de chèvres que j'achète, il y a une ou plusieurs positives, est-ce que je perds mon niveau ? »

Non, pourvu que les animaux achetés aient été placés en quarantaine et que celle-ci est adéquate. En revanche, après avoir réformé les animaux positifs, les animaux négatifs doivent rester dans la quarantaine jusqu'au retest négatif 2 mois plus tard. Ils pourront par la suite être introduits dans le troupeau. Si un tel cas survient à votre ferme, vous pourrez vous informer auprès du coordonnateur du *Programme* pour savoir quelle procédure appliquer.

« J'ai entendu dire qu'on peut faire des pools de 3 ou de 5 animaux pour diminuer les frais d'analyse »

Oui, mais il faut d'abord s'assurer auprès du coordonnateur du *Programme* que votre élevage correspond aux critères exigés. Seuls les troupeaux dont la prévalence est connue et très faible sont admissibles. Dans une prochaine édition, nous traiterons de la méthodologie utilisée par le laboratoire afin de s'assurer de la fiabilité des résultats, et ce même avec des pools de plusieurs animaux. Par exemple, il faut s'assurer de mettre en place des stratégies permettant la détection d'un animal faiblement positif caché dilué dans un pool de 3 ou 5 animaux.

*Pour consulter la liste à jour des adhérents, allez sur notre **site internet**, sous l'onglet **services/programme AEC**.*

Si vous désirez adhérer au Programme, ou tout simplement avez besoin de plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter : programmemu@cepoq.com.

